

## PROCÈS VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Jeudi 3 juillet 2014 - 9H00 - INRA - Pierroton

### Relevé de décisions

Le 3 juillet de l'année deux mille quatorze à neuf heures, l'assemblée générale Extraordinaire de l'Association Xylofutur s'est tenue à l'INRA de Pierroton, sur convocation du Président et conformément à l'article 13 des Statuts.

#### MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

#### POUVOIRS

Il a été dressé une feuille des pouvoirs qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

#### INVITES EQUIPE DU POLE

BELALIA Rachid, CHAMPARNAUD Céline, COSSON Martine, Mélanie COVAS, LARRIEU-MANAN Annick, LANGLET Nicolas, RANCHOU Thomas,

Le Président Tanguy MASSART présente le déroulement de la séance et aborde l'ordre jour :

- Discours d'accueil du Président,
- Rapport Moral 2013
- Approbation des comptes 2013
- Propositions de modifications statutaires
- Election du Bureau
- Election du Président, Vice Président, Trésorier et Secrétaire

#### 1- RAPPORT MORAL 2013

Le rapport d'activité 2013 est annexé au présent PV.

M Pinaudeau fait état d'une incorrection tel que le rapport d'activité est rédigé. Cette incorrection est relative à la situation de l'interprofession en Aquitaine qui certes n'est plus en vigueur à ce jour mais qui a existé auparavant. Il rappelle par ailleurs que l'Aquitaine a été la première région à disposer d'une interprofession.

#### Première résolution

Le rapport d'activité est approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

#### 2- APPROBATION DES COMPTES 2013

Présentations par Frédéric Huguet en remplacement de Jean Luc Bey, Commissaire aux Comptes et lecture du rapport financier par Paul Lesbats, Trésorier Xylofutur.

Aucune irrégularité ou inexactitude à signaler, les comptes annuels de l'exercice faisant ressortir un résultat de - 25 K€, font l'objet d'une certification sans réserve.

Les comptes sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association.

#### Deuxième résolution

L'arrêt des comptes 2013 est approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

#### Troisième résolution :

Validation du rapport financier 2013 présenté par Jean Lesbats à l'unanimité.

### 3- PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Un projet de modifications statutaires a été soumis par le Président aux membres du bureau, qui l'ont validé lors de la réunion du bureau du 27 mai 2014.

Le Président demande s'il y a des remarques particulières et soumet au vote la validation définitive des modifications statutaires suivantes :

**Article 3:** modification de l'adresse du siège social :

Remplacer 31 Avenue de la Poterie 33170 Gradignan, par 1 Cours du Général de Gaulle 33170 Gradignan

**Article 11:**

Remplacer le nombre de sièges du collège Recherché/Formation qui est de 6 à 8 par « 8 à 10 » afin de pouvoir conserver l'ensemble des candidats représentatifs des différents secteurs

**Article 12: nouvelle rédaction**

Il élit tous les 3 ans parmi ses membres un président (Entreprise et Industrie), un vice Président (Recherche/Formation, membre du Conseil Scientifique), un trésorier (Entreprise et Industrie), un secrétaire (Recherche/Formation, membre du Conseil Scientifique).

En tant que membre fondateur, la FIBA bénéficie d'un droit de première proposition sur la nomination du Président.

Les mandats ci-dessus énoncés sont d'une durée de 3 ans, renouvelables une fois.

**Article 14: nouvelle rédaction**

Les commissions techniques délivrent le label du pôle de Compétitivité aux projets qui leur seront présentés lors des appels à projets. Chaque commission a un Président.

Elles délivrent le label en vertu de la reconnaissance par l'Etat du statut de pôle de compétitivité lors du CIAT du 12 juillet 2005. Chaque membre devra informer le Président de sa commission de tout conflit d'intérêt avec les porteurs de projets. Le cas échéant, Ils suspendront leur participation lors de l'examen du ou des projets concernés.

Les commissions rendront compte de manière motivée au Bureau des décisions émises sur les dossiers qui leur seront présentés. Un règlement intérieur validé par le Bureau précisera les modalités de fonctionnement de ces commissions

**Quatrième résolution :**

Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les nouveaux statuts sont joints au PV.

**4- RENOUELEMENT ET ELECTION DU BUREAU**

Le Président Tanguy Massart énonce la liste des membres candidats à l'élection du nouveau bureau. Après avoir vérifié auprès de l'assemblée qu'aucune autre candidature n'existe, le Président soumet au vote la nomination du Bureau.

**Quatrième résolution : Approbation de l'élection du Bureau**

Les candidats au bureau sont élus à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

La composition du Bureau est annexée au présent PV.

**5- ELECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE PRÉSIDENT, DU TRESORIER ET DU SECRETAIRE**

**- Election, au sein du Bureau, du Président pour 3 ans.**

Tanguy Massart présente Eric Plantier comme candidat pour la présidence, le candidat est élu Président à l'unanimité.

**- Election, au sein du Bureau du Vice-Président pour 3 ans.**

Tanguy Massart remercie Stéphane Grelier de s'être porté candidat au renouvellement de son mandat, le Vice Président est élu à l'unanimité.

**- Election, au sein du Bureau, d'un trésorier pour 3 ans.**

Tanguy Massart remercie Paul Lesbats de s'être porté candidat au renouvellement de son mandat, le trésorier est élu à l'unanimité.

**- Election, au sein du Bureau, d'un secrétaire pour 3 ans.**

Tanguy Massart remercie Frédéric STAAT de s'être porté candidat au renouvellement de son mandat, le secrétaire est élu à l'unanimité.

**Sixième résolution :**

Les nouveaux représentants de l'association sont nommés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Tanguy Massart félicite les nouveaux élus ou réélus.

**Clôture**

Le Président lève la séance à 10h30